



## LA QUESTION LOUIS XVII

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Tél. : 48.44.31.07

39, rue Anatole-France - 93130 NOISY-LE-SEC

**Compte-rendu de la Réunion  
tenue le samedi 9 juin 2001  
au Restaurant "Le Louis XVII"  
40, boulevard Malesherbes, à Paris 8<sup>ème</sup>**

Étaient présents :

M. Hamann	Président
M <sup>me</sup> de La Chapelle	Vice-Présidente
M. Desjeux	Secrétaire Général
M. Mésognon	Secrétaire Général Adjoint

et

M<sup>mes</sup> Alaux, Bodouroff-Julie, de Confevron, Desmangeot, d'Emsar, Védrine, Wiener,  
MM. Bancel, Ducœur, Huvet, Majewski, Turpault.

Étaient excusés

M<sup>mes</sup> de Crozes, de La Forest-Divonne, Pierrard,  
MM. Gautier, de La Forest-Divonne, Pietrek, Spitzer.

Après le déjeuner habituel, le Président ouvre la séance :

### I – La vie du Cercle

- 1) Depuis la dernière réunion, le Cercle n'a pas enregistré de nouvelle inscription.
- 2) *Lecture de la lettre du Président adressée au Ministre de la Culture, au Maire de St Denis et au Mémorial de France :*

Madame la Ministre,

Notre Association a onze années d'existence et nous regroupons plus de 250 personnes, tant en France qu'à l'étranger (Belgique, Suisse, Italie et Canada).

Notre but est de rassembler des gens qui s'intéressent à Louis XVII et, pour la plupart d'entre eux, qui estiment que Louis XVII a quitté le Temple en 1794.

C'est la raison pour laquelle nous n'accordons aucun crédit aux résultats proclamés le 19 avril 2000, qui affirmaient que le cœur de l'Enfant mort au Temple était celui de Louis XVII.

En effet, lors des analyses, le Professeur Cassiman, de l'Université de Louvain, a déclaré que « la séquence ADNmt du cœur et des parents maternels de Louis XVII donne une preuve évidente que ce cœur appartient à un enfant apparenté à Marie-Antoinette et sa famille ».

Aux historiens de démontrer que ce cœur était celui de Louis XVII.

Par ailleurs, le Professeur Olivier Pascal, du CHU de Nantes, est irrité par les conclusions parues dans la Presse, car dit-il :

« Nous n'avons aucune certitude sur l'origine du cœur. Les analyses n'ont pas démontré que le code génétique ADNmt des descendants de Marie-Antoinette est identique au code de l'ADNmt d'un cœur conservé à la basilique de Saint-Denis ».

Je me permets d'attirer votre attention sur cette énigme historique qui n'a toujours pas trouvé sa solution indiscutable. C'est pourquoi, si les autorités nationales veulent faire une manifestations officielle pour que le cœur, simplement déposé à Saint-Denis, soit officiellement reconnu, notre Association ne s'affiliera pas à une initiative de ce genre.

En clair, en aucun cas, le Cercle d'Études Historiques sur la Question Louis XVII ne cautionnera des manœuvres qui sont contraires à notre position.

L'on voit très mal un désaveu qui pourrait se faire si, une fois encore, l'on s'aperçoit que l'on a fait fausse route.

Voici, Madame la Ministre, notre avis sur la question afin que vous en soyez informée.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma plus parfaite considération.

Le Président  
Jacques HAMANN

## II – Rappel des Règles pour les réunions

Lors des exposés, certains prennent la parole, interrompant l'intervenant, ce qui peut être désagréable pour tous. Bien sûr, des questions peuvent être posées en fins d'exposé, mais la politesse veut que l'on s'abstienne durant la conférence.

## III – Voyage à Versailles

Le plein est fait. Nous en sommes à 30 personnes. Le programme sera respecté. Il est axé essentiellement sur la vie de la famille royale. Ce sera l'occasion d'admirer un certain nombre de portraits connus ou inconnus.

## IV – L'Iconographie

La prochaine fiche en préparation est consacrée à J.B. Mallet. Elle vous parviendra prochainement

## V – Les recherches

❖ par Mme de la Chapelle

### Une précision utile

Laure de La Chapelle rappelle - pour ceux qui ne le sauraient pas encore - qu'elle n'est pas naundorffiste et appartient à un Cercle d'Études sur Louis XVII qui ne privilégie ni solution historique, ni prétendants.

### Le Comte de Chambord et le cœur de Pelletan

Il n'y eut, après la mort en 1829 du Docteur Pelletan, aucune tentative de son fils pour proposer à la famille royale le cœur prélevé par son père.

Par contre, à la mort de Philippe Gabriel Pelletan, en 1879, son exécuteur testamentaire, M<sup>o</sup> Édouard Barre se mit en rapport avec Barrande, administrateur des biens du Comte de Chambord, afin de lui restituer le cœur dit « de Louis XVII ». D'après une lettre de Maurice Pascal, Chambord tilt étonné de savoir le cœur sauvé de la destruction. Et il demanda une enquête.

Le dossier de M<sup>o</sup> Barre, envoyé le 5 juin 1883, arriva à Froshdorf (il arriva à Prague chez Barrande le 11 juin 1883) deux mois avant la mort du Comte de Chambord. Il comprenait, d'après la lettre de réception de Barrande, le *Mémoire* du Docteur Pelletan et une notice biographique sur les Pelletan père et fils.

Il ne s'agit donc pas à proprement parler de « pièces constatant l'authenticité » du cœur, mais plutôt d'un rappel de l'historique de la question et d'une « enquête de moralité » sur la famille des détenteurs.

Au reste, le comte de Chambord ne put guère prendre connaissance de ces deux documents. Très malade depuis le 16 juin, il sortit pour la dernière fois en voiture le 27 juin, reçut l'extrême onction le 5 juillet, puis le 21 août, et mourut le vendredi 24 août 1883.

Il est donc exclu que ce soit à cette époque que le comte de Chambord « ait reçu ce cœur (de Pelletan) après avoir fait examiner les pièces et documents qui en constatent l'authenticité » (Lettre du père Bole de 1885). D'ailleurs, le « cœur Pelletan », à cette époque était toujours en France, aux mains des héritiers du médecin. Il y restera jusqu'en 1895.

Voici les listes de documents constatant l'authenticité du cœur : **elles datent de 1817.**

Une première liste, établie par Chanoine Davranche d'après la déposition de Pelletan de mars 1817 devant Étienne Denis Pasquier, garde des Sceaux, comprend :

- 1° L'arrêté de la Convention (en fait du Comité de Sûreté Générale) du 17 prairial an III par lequel ledit sieur Pelletan a été nommé pour donner des soins à S.M. Louis XVII.
- 2° La lettre du même jour écrite par le secrétaire général de ce Comité et portant envoi de l'arrêté cy-dessus au sieur Pelletan.
- 3° La lettre du même Comité en date du 20 prairial, portant autorisation de placer une garde-malade auprès du roi.
- 4° La lettre par laquelle le secrétaire général a fait, le même jour, envoi de la précédente pièce au sieur Pelletan.
- 5° L'ordre donné par le Comité de Sûreté Générale le même jour 20 prairial, pour autoriser l'ouverture du corps.
- 6° Le procès-verbal dressé le lendemain 21 prairial, à l'effet de constater cette ouverture et signé Dumangin, Ph.-J. Pelletan Lassus et H. Jean Roy

La liste du Ministère de l'Intérieur (citée par P. Delorme p. 161) et datée de septembre 1817 comprend deux pièces supplémentaires :

- 1° Procès-verbal de l'audition des témoins d'où il résulte que le cœur conservé chez le sieur Pelletan est effectivement le cœur de S.M. Louis XVII.
- 2° Certificat du sieur Pelletan où il reconnaît avoir reçu de la dame veuve Tillos le cœur par lui conservé de ce jeune prince.

Au total, huit pièces qui sont bien les certificats d'authenticité du cœur prélevé par Pelletan.

Ces pièces ont été répertoriées exactement à la même époque (septembre 1817) où était constaté à la mairie du V<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, le dépôt du cœur du premier Dauphin Louis Joseph. Depuis, les documents originaux ont bel et bien disparu.

Faut-il en conclure que les certificats constatant l'authenticité de l'un ont servi pour l'autre ? La lettre du père Bole le laisse supposer. La recherche continue sur cet incroyable imbroglio de l'histoire de deux cœurs.

## Chronologie de l'existence du cœur du 1<sup>er</sup> Dauphin

### Printemps 1817

Dernière enquête sur le cœur prélevé par Pelletan, diligentée par Jacquinet de Pampelune sous les ordres du Garde des Sceaux Pasquier. Celui-ci dit aimablement à Pelletan :

« Votre caractère connu mérite toute confiance, mais la soustraction et la restitution qui vous ont été faites du cœur, donnent à l'identité de l'objet une évidence qui était nécessaire. »

### 4 Septembre 1817

Le Ministère de l'Intérieur avertit le garde des Sceaux qu'on a retrouvé le cœur du premier Dauphin. Il est déposé à la mairie du V<sup>ème</sup>.

A la même date, et dans le même dossier, le Ministre de l'Intérieur accuse réception des pièces constatant l'authenticité du cœur prélevé par Pelletan au moment de la mort officielle.

Intitulé de ce dossier :

*État des pièces constatant que le cœur de S.M. Louis XVII a été réellement conservé et existe encore aujourd'hui.*

Depuis ce moment, Pelletan n'entend plus parler de rien. Il devient « persona non grata ».

Le cœur du Premier Dauphin et les pièces du dossier Pelletan disparaissent.

### 1821

Mgr de Quelen se rend auprès de la Duchesse d'Angoulême avec le cœur de Pelletan et insiste pour le lui offrir.

« Quand il eut fini, loin de recueillir fraternellement l'objet présenté, Madame le regarda d'un œil sec et refusa. Ce refus étonna Mgr de Quelen, et cet étonnement se peignit sur ses traits. »

Madame prononça alors ces paroles :

« Hélas, Monsieur l'archevêque, nous ne connaissons que trop le sort de mon malheureux frère ! ... » (Laurentie et Delorme pp. 200 et 201)

### 1975

« Quelques souvenirs précieux étaient gardés au château de Froshdorf, notamment une urne de cristal et d'or ornée du lys de France, sous lequel est gravé ce simple nom : Louis. Le cœur du Dauphin y est conservé. » (Jean Neuvecelle. Le Figaro 6-7 avril 1975).

« Ce cœur, prélevé par Pelletan lors de l'autopsie de l'enfant mort au Temple, avait été conservé par la duchesse d'Angoulême » (Pont de Vue. 18 avril 1975 et Delorme pp. 215 et 216)

« Tous ceux qui se sont intéressés au problème que pose le sort de Louis XVII connaissent les tribulations du cœur prélevé par Pelletan ... Par contre, ils n'ont guère entendu dire que la duchesse d'Angoulême ait conservé celle relique ... » (G. Cagger)

« Ce cœur n'a donc pas été conservé par la duchesse d'Angoulême, comme on l'a affirmé à tort, ni par le comte de Chambord qui l'a refusé à son tour aux héritiers de Pelletan. » (Institut des Sciences Historiques) (Delorme, p. 218)

« Qu'il soit permis de s'étonner que cette dame (la princesse Massimo) descendant du dernier roi Bourbon, ignore ce que tout le monde sait de l'origine douteuse de la relique et des circonstances de la venue entre les mains de son grand-père en 1895. N'oublions pas qu'à cette date, sa mère avait vingt et un ans et habitait avec ses parents. Il est difficilement croyable que la fille de don Carlos n'ait pas été au courant de l'événement et ait transmis à sa fille la **ridicule fable selon laquelle la relique serait venue par héritage de la duchesse d'Angoulême et du Comte de Chambord** ! » (I.C.C. 1975 et Delorme p. 220). En fait en 1885, il y avait bien un cœur dit « de Pelletan » à Froshdorf, reçu par le comte de Chambord (Père Bole). Sans aucun doute le cœur du premier Dauphin, Louis Joseph.

Lettre de M. Franz T..., ancien ambassadeur, Viennois, intime des princesses Massimo, et particulièrement des Wurmbrand Stuppach (traduit de l'allemand)

Vienne, le 17 mai 2000,

Il semble que le cœur de Louis XVII fut enlevé au moment de l'autopsie par le chirurgien (qui faisait le travail), enveloppé dans un mouchoir, et caché en dehors de la prison.

Ce médecin le proposa à plusieurs personnes qui le refusèrent et il réussit - bien qu'elle n'en ait pas voulu - à ce que le cœur devienne la propriété de la Duchesse d'Angoulême ...

Ici, la contradiction est patente, et l'on voit bien se mélanger les traditions sur les cœurs des deux frères.

## IL Y A EU DEUX CŒURS DITS DE LOUIS XVII A FROSHDORF LEQUEL A ÉTÉ RÉCEMMENT ANALYSÉ ?

(Commentaire par Laure de La Chapelle, vice présidente du Cercle d'Études Historiques sur la Question Louis XVII)

Le texte du Père Bole, confesseur du Comte et de la Comtesse de Chambord pendant 17 ans, est adressé de Froshdorf à son ami, le père jésuite Marin de Boylesve.

Il prouve à l'évidence qu'à la date de cette lettre, le 17 octobre 1885, existait à Froshdorf un cœur supposé être celui de Louis XVII prélevé par le Docteur Pelletan en 1795 lors de l'autopsie de l'enfant mort au Temple.

Le Comte de Chambord étant mort le 24 août 1883, le cœur était aux mains des Bourbons au moins depuis cette date. Or, nous savons que le véritable cœur prélevé par Pelletan et conservé par ses héritiers successifs, a constamment été refusé par la famille royale et n'a été accepté par don Carlos de Bourbon Parme qu'en 1895 donc 10 ans après la lettre du Père Bole.

La Comtesse de Chambord étant morte en 1886, et le Père Bole lui-même en 1890, aucun d'eux n'a pu intervenir dans l'arrivée d'un nouveau cœur qui s'est ajouté en 1895 à celui qui était déjà détenu par la famille royale.

La première question qui se pose est la suivante : **de quel cœur a-t-on prélevé l'A.D.N en l'an 2000 ?**

Il y a de fortes chances pour que ce soit de celui qui était conservé par le comte de Chambord et vraisemblablement avant lui par la duchesse d'Angoulême. Ce cœur était sans doute celui du premier Dauphin, Louis Joseph, mort à sept ans en 1789, cœur qui avait été sauvé de la profanation du Val de Grâce et s'était retrouvé à la mairie du V<sup>ème</sup> arrondissement (12<sup>ème</sup> ancien) en 1817, sous la Restauration. Il est hors de question que la famille royale ait pu s'en désintéresser et omettre de le recueillir.

En présence de deux cœurs dits « de Pelletan » Don Carlos en 1895 pouvait-il faire autrement que de garder celui qui était précieusement conservé par son oncle ? Le cœur de Louis Joseph en tout cas était véritablement celui du fils de Marie Antoinette. Les descendants de don Carlos, d'ailleurs, ont confondu les deux origines. En 1975, un journaliste s'insurgeait :

« Il est difficilement croyable que la fille de don Carlos n'ait pas été au courant de l'événement et ait transmis à sa fille la ridicule fable selon laquelle la relique serait venue par héritage de la duchesse d'Angoulême et du Comte de Chambord » (Ph. Delorme : Louis XVII La Vérité. P. 220). En fait, la princesse Massimo avait raison, mais ne pouvait savoir qu'à une époque, il y avait eu deux cœurs.

**L'analyse A.D.N. ne concerne pas le vrai cœur « de Pelletan » attribué à Louis XVII.**

Bien d'autres choses sont encore à noter dans le texte du père Bole :

- L'absence du nom de Louis XVIII dans la liste de ceux qui « n'élevaient pas le moindre doute » sur le sort de Louis XVII.
- L'absence de remords chez les membres de la famille royale. Qu'avaient-ils fait pour en provoquer ?
- L'identité qui n'a jamais été authentifiée par les médecins, qui ont seulement reconnu le corps comme celui de l'enfant à qui ils donnaient des soins depuis quelques jours.

**Référence du livre de Paul Éric Blanrue**

Lumières sur le Comte de Chambord. Témoignage du Père Bole.

Bibl. de Versailles (Thiers in 8° 5386)

Ce livre a été édité en 1995. (Communication et Tradition). Voici son texte, que j'ai pris in extenso :  
(Lettre du Père Bole du 17 octobre 1885)

« Trois choses me donnent une certitude morale sur la mort de Louis XVII au Temple » écrit le Père Bole « C'est d'abord la persuasion qu'en ont tous les membres de la famille royale. Ni Charles X, ni le duc et la duchesse d'Angoulême, ni Henri V ni sa sœur n'ont jamais élevé le moindre doute là-dessus ».

Plus loin, il conclut « Ce n'est qu'après avoir examiné toutes les pièces et documents qui en constataient l'authenticité » **que le Prince accepta de recevoir le cœur de l'enfant** enlevé « au péril de sa vie » par le médecin chargé de l'autopsie, le docteur Pelletan. (Fin de citation.)

Le passage est tronqué environ des deux tiers par rapport au texte intégral.

De plus, M. Blanrue, paraphrasant de manière inexacte la lettre du P. Bole, change le sens de la phrase : il ne s'agit pas « d'accepter de recevoir » le cœur de Pelletan, ce qui, à la rigueur, pourrait signifier une acceptation de principe, non encore passée dans les faits. La phrase exacte est :

« **Ce cœur, Mgr l'a reçu** après avoir fait examiner toutes les pièces et documents etc ... ».

On voit ici la manipulation du sens, largement exploitée actuellement par MM. Blanrue et Delorme pour essayer d'échapper à la réalité innocemment révélée par le Père Bole : il y avait déjà un cœur à Froshdorf en 1885.

**LETTRES DU P. BOLE AU P. DE BOYLESVE**

**Depuis le 14 août 1869 au 20 décembre 1889 (recueil)**

Lettre du 17 octobre 1885 (n° 136)

Extrait de la 3<sup>ème</sup> page de la lettre autographe.

- Je connais parfaitement tout ce que vous me dites de Louis XVII; vous croyez à son évasion, moi non, sans entrer dans le fond de la question qui du reste a été traitée parfaitement et jugée plusieurs fois en pleine connaissance de cause, comme on peut le voir dans les considérants du jugement condamnant Naundorf et les plaignants.

Trois choses me donnent une certitude morale de la mort de Louis XVII au Temple :

- C'est d'abord la persuasion qu'en ont eu tous les membres de la famille royale. Ni Charles X, ni le duc ni la duchesse d'Angoulême ni H V (Henri V) ni sa sœur n'ont jamais élevé le moindre doute là-dessus et tous les Princes et Princesses sont morts sans l'ombre de remords, que dis-je ? sans même y penser. De plus, ces jours derniers, j'entendais Madame (la Comtesse de Chambord) répéter pour la centième fois que la Duchesse d'Angoulême avait toujours affirmé de la manière la plus formelle et la plus énergique la mort de son frère au Temple, qu'elle n'en était, hélas ! que trop certaine !

- Ensuite les procès-verbaux des 4 médecins désignés pour faire l'autopsie du cadavre et dont deux ont déclaré avoir parfaitement reconnu l'identité du jeune Prince.

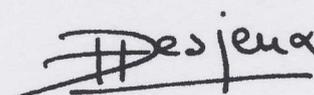
- Enfin l'enlèvement du cœur (*souligné dans le texte*) de ce royal enfant par le Dr Pelletan chargé par ses collègues de faire l'autopsie, pieux larcin fait au péril de sa vie. Se serait-il exposé à un si grand danger s'il n'avait pas été absolument certain que le cœur était bien celui du Prince qu'il avait connu et soigné,

**Ce cœur, Monseigneur (le comte de Chambord) l'a reçu après avoir fait examiner toutes les pièces et documents qui en constatent l'authenticité.**

(Texte transcrit sur l'original déposé aux Archives de la Compagnie de Jésus à Vanves par Laure de La Chapelle, vice-présidente du Cercle d'Études Historiques sur la Question Louis XVII.). Les annotations entre parenthèses ont été insérées pour faciliter la compréhension du texte.

La séance est levée à 17h15

le Secrétaire Général



Édouard Desjeux